

Compte rendu des ateliers d'Eté du Trois, des 2 et 3 juillet 2024

Ont participé : Lili Stavropoulos (professeure de dessin), Diane Martin (Festi-rencontres), Bastien Buteau (Les Galvachers), Maddy Linarès (Chorale L'Eau Vive), Marion Campay et Corinne Iller (directrice et secrétaire Ecole de musique et de danse), Nathalie Dubourvieux et Laura Janik-Lessart (Office de Tourisme), David Beaudequin (Directeur culture et OT CCGSML), Laetitia Stuber (communication CCGSML), Clémence Davenne (directrice CCGSML), Noé Martin (animateur du Trois CCGSML), Dominique Peyre et Dominique Guerrero (Mouton Zébré), Quentin Copalle, Bruno Boudot (Club de foot), Coraline Potier (La Casbah), Didier Gouël (habitant), Sebastien Schwindenhammer (professeur Lycée des métiers François Mitterrand), Louise Davenne (stagiaire CCGSML), Vincent Gourdon (producteur Petit Marché Bio), Ingrid Berthier (productrice Petit Marché Bio), Marion Baranton (productrice Petit Marché Bio), Amélie Guillot (productrice Petit Marché Bio), Nicolas Auffeuve (IT Morvan), Raphaël Morin (chargé d'urbanisme Mairie de Château-Chinon), Fabien Robuffo (bureau d'étude Daventure), Virginie Leduc et Antoine Chevillon (Mission Locale), Nathalie Villeroy (président association des commerçants), Jérôme Martin (directeur centre social du Haut Morvan), Frank Beau (animateur démarche participative), Marine Fabre-Aubrespy (architecte mandataire AMD-ai), Jean-Paul Guichard, Marie-Claude Chantrel, Philippe et Marie-Christine Gauthé, Anouck Echterbille (habitants et clients du Petit Marché Bio). Nous remercions les représentants des sociétés Gerflor, Forbo, Tarkett et les agents du SIEEEN pour leur visite.

Contexte général

Comme en juillet 2023, deux journées d'ateliers sont dédiées aux travaux de co-conception du Trois. Cette année, trois questions sont mises à l'ordre du jour.

- Les aménagements de la salle de danse et de la salle polyvalente
- L'organisation du Trois et de ses activités pendant les travaux
- La co-conception du Futur Office du Futur (du tourisme, des habitants, des associations)

Une soirée de synthèse a été proposée le mercredi 3, qui se terminera par une Fête du Trois en musique.

1. Atelier « Les aménagements de la salle de musique et de la salle polyvalente » - mardi 2 juillet 14h30-17h30

Le choix des revêtements de la salle de musique et de la salle polyvalente

Contexte : le projet initial à la vue de l'étude de faisabilité ne comportait pas de salle de danse. Au cours des débats dans la première partie de la maîtrise d'œuvre, il a été suggéré d'installer un parquet de danse sur lambourdes dans la grande salle de musique, qui pourrait alors faire double emploi pour l'Ecole de musique et d'autres associations de danse. Au cours d'une Assemblée, des associations ont proposé d'installer aussi un parquet de danse dans la salle polyvalente. A ce moment, la maîtrise d'œuvre avait établi une estimation des travaux qui ne permettait pas de faire ces investissements. Pour tenir le budget, il était préconisé d'installer un sol souple (cinq fois moins coûteux) plutôt qu'un parquet sur lambourdes. L'objectif de cet atelier est de prendre connaissance des offres d'entreprises spécialisées dans la fourniture de sols et de revêtements pour des usages polyvalents (bureau, sport, etc). Des représentants des sociétés Gerflor, Forbo et Tarkett viennent présenter leurs produits.

Le traitement acoustique des salles

Concernant le revêtement acoustique, le choix se porte sur un traitement de la totalité des plafonds de toutes les salles. Marine Fabre-Aubrespy a présenté des échantillons de revêtement en fibre de bois dit « Organic » de chez Knauf qui permettent d'obtenir des coefficients d'absorption suffisants. Le produit a semblé convenir à l'assemblée. Pour rappel, concernant la question de la transmission acoustique entre salles, les nouveaux planchers en béton auront une grande épaisseur (25cm) pour supprimer toute gêne.

Le parquet de la salle de musique

Gerflor présente plusieurs types de revêtements, en PVC, Linoleum, « sol sportif », avec des qualités d'usure et de poinçonnement variées. Le représentant ne recommande pas les sols unis, qui laissent des marques et notamment des poinçons. Il fait part des conditions de traitement et de nettoyage des sols, de leur durée de vie, de leurs coûts. Il ressort que parmi cette gamme, le sol sportif *Teraflex Polyvalent* serait le plus adapté à la salle polyvalente. Il dispose de plusieurs couches, dont une en mousse permettant une souplesse tout en ayant une couche d'usure en surface suffisamment résistante au poinçonnement. Il permet à la fois de la pratique sportive et des activités en tous genres, avec mises en place de tables et de chaises pour lesquelles les poinçonnements sont légers. Le prix de ce dernier est de 70 euros au m² à la pose. Soit 2 fois plus qu'un sol en PVC et Lino (autour de 40), mais 3 fois moins qu'un parquet sur lambourdes (200 euros au m²).

Les représentants des sociétés Forbo et Tarkett présentent leurs produits. Forbo a la spécificité d'avoir un sol dit « textile » nommé Faltext, particulièrement adapté pour l'acoustique. Au-delà du fait que sa présentation n'ait pas vraiment convaincu et bien que le produit soit intéressant dans sa résistance au fort trafic et dans son entretien, la problématique acoustique est résolue par le revêtement en plafond. Marion Campay (directrice de l'Ecole de musique) précise qu'elle a l'habitude de mettre en place des tapis en cas de besoin.

En revanche, Tarkett présente un produit tout à fait intéressant : le Multiflex Sports. Il en pose dans des gymnases où se pratique même le roller. C'est en quelque sorte un parquet posé sur

une mousse. Il apporte donc souplesse, résistance avec une finition parquet vitrifié, que l'on peut donc poncer et re-vitrifier dans le temps en cas de besoin.

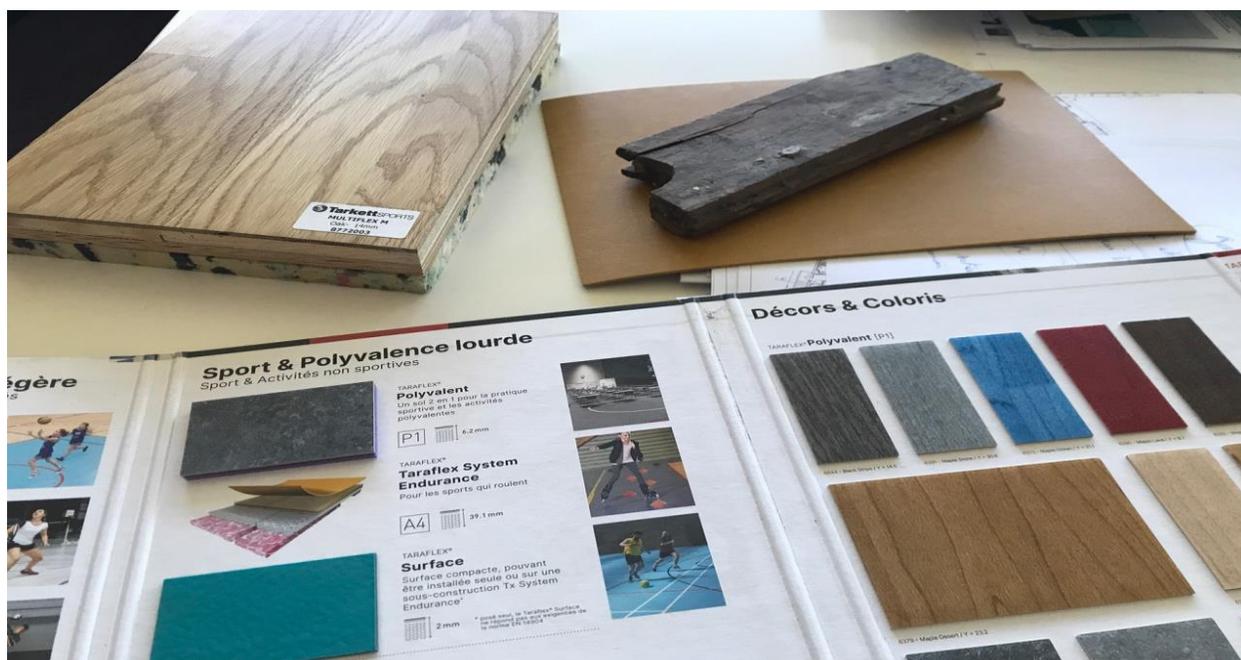
C'est au final la solution de parquet de la société Tarkett qui paraît être la plus adaptée pour la salle de musique. Ce parquet permet à la fois de pratiquer la danse, en offrant du rebond, une finition résistante et agréable pour la glisse qui est un point sensible dans la pratique de la danse (pas d'abrasion au frottement) et une bonne acoustique grâce à une triple couche. Son prix est de 120 euros au m². Il reste en dessous du prix d'un parquet sur lambourdes neuf.

En conclusion, le projet prévoira, pour la salle de musique, en base, le produit **Tarkett Multiflex Sports**, et, au cas où l'appel d'offres ne soit pas favorable au global, en option, le sol souple **Taraflex Polyvalent de Gerflor** moins cher.

Le parquet de la salle polyvalente

Sebastien Schwindenhammer (professeur du Lycée des Métiers), après avoir visité le bâtiment, remarque que les salles du premier étage du Trois disposent de parquets en Chêne et en Pin. Le parquet en chêne serait adapté pour équiper la salle polyvalente. Cela permettrait d'accéder aux souhaits des associations de danse, et de pratiquer d'autres activités. Il serait question de procéder à une dépose du parquet (soulever les lattes afin de desserrer les clous et les enlever sans les abîmer). Une telle opération ne peut pas être confiée à une entreprise de démolition, car il s'agit d'une opération de déconstruction soignée. Elle serait donc trop coûteuse.

Les participants proposent que cette opération soit réalisée sous la conduite des enseignants du Lycée des métiers (et sous réserve d'accord). Elle se ferait dans la période de chantier participatif du 19 octobre 2024. Par ailleurs, étant donné qu'il manquerait une partie de la surface de parquet en chêne pour la salle polyvalente, il s'agirait en amont de vérifier que des compléments peuvent être récupérés ou achetés. Ce type de parquet étant standard (largeur de lame 70mm rainuré, épaisseur 23mm), cela devrait pouvoir se trouver. Les étudiants et acteurs du Trois se chargeraient ensuite de retraiter le parquet et d'en faire la pause à la fin du chantier. Ce dernier pourrait être stocké au Pôle Lamartine en 2025-2026.



Cette opération permettrait de faire une économie importante par rapport à un parquet sur lambourdes neuf et de financer un parquet de performance supérieur à un revêtement PVC ou lino pour la salle de musique.

Marine Fabre-Aubrespy rappelle néanmoins qu'un parquet peut raisonner avec des chaussures à talon et pourra, dans certain cas, dégrader la qualité acoustique de la salle. A voir dans quelle mesure il serait possible de « remplir » l'espace entre lambourde pour limiter cet effet (en ré-emploi éventuellement d'isolant par exemple). Aussi, un parquet est un peu plus vulnérable aux tâches (liquides principalement), surtout pour un usage polyvalent festif ou d'espace de convivialité avec cuisine, etc. Chacun devra y être vigilant et apporter le soin nécessaire pour ne pas trop le dégrader. Le choix de la finition sera important. Un parquet peut dans tous les cas se poncer et se vitrifier pour revenir à son état d'origine, mais cela a un coût.

Cette option a été présentée lors de la séance conclusive du 3 juillet aux participants et a été accueillie favorablement. Les deux options de parquet choisie permettraient à la fois de rester dans le budget imparti et de développer des activités polyvalentes dans la grande salle de musique et la salle polyvalente. La dépose et repose du parquet permet par ailleurs de renforcer l'axe de réemploi du projet inscrit dans la démarche BDBFC, ainsi que les partenariats territoriaux et d'envisager une action collective vertueuse et stimulante.

Les autres aménagements du Trois

Mobilier à déposer

Au premier étage se trouvent de grands placards. Ces derniers pourront être démontés au cours du chantier participatif d'octobre. Le stockage se ferait au Pôle Lamartine. Une grande armoire est actuellement installée dans le bureau occupé par l'Office de tourisme et aura vocation à être réutilisée dans le futur bâtiment.

Sebastien Schwindenhammer (Lycée des Métiers) note aussi la présence de planches et de structures à déposer dans les combles. Le parquet en Pin pourra également être ré-employé pour l'agencement.

La cuisine de la salle polyvalente

L'espace cuisine est étudié par les participants (Sébastien, enseignant du Lycée des métiers, Coraline de la Casbah, Maddy Linares de la Chorale l'Eau vive, Marine Fabre-Aubrespy architecte). L'espace cuisine actuellement envisagé est constitué d'une petite pièce de 7m² et d'un espace ouvert donnant sur la salle polyvalente. En fonction de son orientation, le point d'eau, point froid et point chaud sont localisés en tenant compte notamment des arrivées d'eau prévues. Il s'agirait de récupérer un grand évier en Inox. Un plan de travail pourra être installé en dehors de la pièce. L'objectif est d'ouvrir au maximum l'espace de 7m² sur la salle polyvalente et d'installer une porte à galandage (fabriqué en ré-emploi par le Lycée des Métiers) pour la refermer. L'espace de travail pourrait être agrandi en s'avançant dans la salle polyvalente, avec du mobilier mobile, rangé après usage. Des appels seront lancés par les associations pour récupérer du matériel. Les demandes ont été intégrées par Marine Fabre-Aubrespy dans le projet.

Mobilier et cimaises de la salle polyvalente

Sebastien Schwindenhammer (Lycée des métiers) évoque un projet de construction de consoles et mobiliers par le Lycée des métiers et des bénévoles. Lili suggère que des cimaises soient installées dans le hall, la montée d'escalier et la salle polyvalente pour des expositions. David

Beaudequin signale que la CCGSML dispose de cimaises récupérées dans l'Office de Tourisme de la place de la République.

La question des fluides et installations électriques du Trois

En présence de Nicolas Auffeuve d'IT Morvan et de Fabien Robuffo du bureau d'étude Daventure (distributions fluides, courant faible et fort). Les questions de cheminement de câbles, goulottes, nombre et types de prises et installations de baies informatiques sont étudiées. Il est rappelé que l'objectif reste la flexibilité et l'évolutivité des installations.

Il est suggéré qu'un tableau électrique soit installé à chaque niveau et par zone (l'emplacement est à préciser sur plan au sein de l'équipe de Maîtrise d'œuvre). Une seule baie de brassage générale serait nécessaire (emplacement à préciser également). Il n'y aurait pas besoin de sous-répartiteurs (pas plus de 100m de câbles).

Une baie informatique avec 10 bornes est envisagée, et 70 prises RJ45 (permettant de brancher un câble Ethernet sur un ordinateur). Pour l'acheminement de la fibre, prévoir un double fourreau (vert Ø50). Il faudra un nouveau compteur général Linky et prendre RDV si possible avec Enedis afin de s'assurer que ce dernier ne sera pas trop loin (il sera probablement installé dans un coffret en façade mais cette solution n'est pas idéale d'un point de vue architectural).

Une discussion s'engage sur la sécurité de l'accès Wi-Fi. Soit l'accès passe par Wi-Fi Bourgogne. Dans ce cas, c'est la Région qui stocke les données. Soit il faut disposer d'un abonnement pour stocker les données de personnes extérieures s'étant connectées. Cette question pourra être tranchée ultérieurement. Elle permet déjà d'identifier la problématique de l'ouverture du site et des questions de sécurité et de responsabilité.

Écran et sono dans la salle Polyvalente

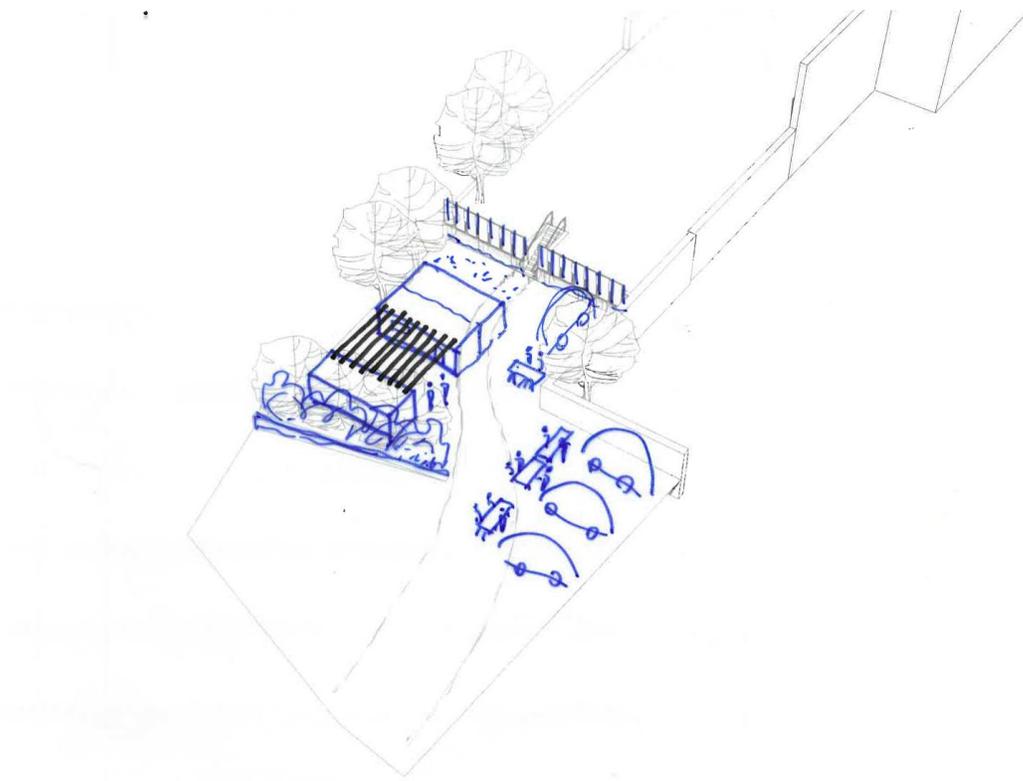
L'idée serait d'installer un écran déroulable au plafond, avec un vidéoprojecteur programmable au plafond à distance. Les associations et l'école de musique témoignent du fait que les sonos mises à disposition dans les salles polyvalentes sont rarement faciles à utiliser (accès usb, câbles...). L'idée serait que chaque structure amène sa propre sono. Marine Fabre-Aubrespy proposera plusieurs configurations de salle pour valider l'emplacement de l'écran.

Salle de visio-vidéoprojection au 1^{er} étage

Une salle de réunion équipée en vidéoprojection se trouve au premier étage. Il est possible d'y installer un système de visio et vidéoprojection. Le bureau d'étude prend note. Marine Fabre-Aubrespy proposera plusieurs configurations de salle pour valider l'emplacement de l'écran.

2. Atelier « Le trois pendant les travaux » - mardi 2 juillet 18h30-20h30.

Contexte. Les travaux du Trois sont prévus pour démarrer en janvier 2025, jusqu'à juin 2026. Pendant cette période (hors été), le site ne sera pas accessible (cour et bâtiments). L'atelier consiste à imaginer la manière dont les activités du Trois pourront continuer durant cette période. On distinguera : le fonctionnement du Petit Marché / les activités associatives / les réunions et assemblées de préfiguration.



La poursuite du Petit Marché

L'atelier a lieu en présence des producteurs du Petit marché. Marine Fabre-Aubrespy (architecte) présente une organisation possible de la « Base de Vie », qui se situerait sur la partie Basse (côté parking Gallois). Le principe est d'installer des bungalows de chantiers (2 à 3), d'une surface de 15m² chacun. Ces derniers peuvent être reliés, avec une cloison centrale ouverte. Un toit pourrait relier deux bungalows et un troisième afin de constituer un abri. Enfin, la communauté de communes dispose de 2 chalets (utilisés pour les marchés de Noël (longueur 3m largeur 2.50m, 4 vantaux qui s'ouvrent sur la façade, et 1 porte d'entrée à l'arrière). Le sol est en bois et devra être protégé de l'humidité. Ces derniers pourraient aussi être installés sur le site. Le tout constituerait la base d'une sorte de Village-guinguette, pour accueillir le marché et d'autres événements.



Il est rappelé que les ouvriers disposeront de sanitaires et d'un vestiaire par ailleurs. Les grands bungalows serviraient de réfectoire et seraient partagés avec les acteurs du Trois en dehors des horaires de travail. Cette configuration sera stipulée dans le cahier des charges de la consultation des entreprises. Du courant sera disponible pour les producteurs. Un travail sur l'éclairage extérieur sera fait dans un second temps. Dominique Peyre rappelle qu'il faudra prévoir à proximité un espace de stockage des tables et du mobilier du marché actuellement stocké dans la cave.

Les travaux de l'école maternelle sont prévus pour s'arrêter le 08 janvier 2025. L'objectif est que les restrictions actuelles soient levées au moment du démarrage des travaux du Trois. Raphaël Morin (chargé d'urbanisme Mairie de Château-Chinon) suggère de faire une déclaration préalable pour l'installation des Chalets. La communauté de communes procèdera à une vérification quant à cette obligation. Raphaël Morin suggère par ailleurs que des places de parkings soient libérées par la commune pour faciliter l'accès, le jour de marché.

Il est indiqué qu'un arbre mort, situé sur la propriété de la maison Desgranges, propriété de la commune, est très dangereux. Raphaël Morin indique qu'il sera coupé prochainement.

Dominique Peyre demande s'il est possible de disposer de maquettes pour faire des simulations d'organisation. Lors du chantier participatif du 19 octobre, un temps sera prévu pour faire des simulations et apporter des idées de « déco » pour rendre le lieu convivial et festif.

Il est évoqué le souhait de faire un temps convivial au lancement entre les futurs utilisateurs et les ouvriers pour partager les valeurs du lieu et faire en sorte que la cohabitation fonctionne.

Les animations sur la base de Vie

L'objectif est que cette base vie devienne un espace de rencontres et d'animations pendant les travaux et qu'elle permette aussi de tester la vie du Trois sur sa partie basse, dans la mesure où à terme l'accès en voiture se fera de ce côté. Il faudra sans doute donner un nom à cette base vie. Une programmation des animations sera réalisée. Cette dernière peut avoir vocation à proposer une Agora, avec des conférences, des soirées conte, ou encore festives telle une guinguette.

La vie du Trois hors les murs

- Les rencontre inter-associatives auront vocation à se poursuivre.
- Les Fêtes du Trois pourraient se poursuivre sur la base vie quand les conditions le permettent.
- Les réunions pourront avoir lieu dans les bureaux de la communauté de communes si la base vie n'est pas praticable.
- Des projets avec l'Ecole maternelle, jouxtant le site pourront être envisagés (la fête de fin d'année a déjà été organisée au Trois en mai).
- Des visites de chantier seront prévues. Les savoir-faire dans le secteur du bâtiment pourront être valorisés à travers des chantiers pédagogiques. Ils pourraient notamment intéressés des jeunes du territoire, notamment accueillis à la Mission Locale.
- La thématique des chauve-souris pourra être travaillée avec les acteurs.
- La thématique du réemploi constituera un fil rouge du projet.



Atelier avec les producteurs du Petit marché et les acteurs du Trois.

3. Co-concevoir l'Office du futur (mercredi 3 juillet 14h30-17h)

Contexte. L'actuelle salle du Greffe était prévue pour être le QG des associations et des acteurs. L'office de tourisme porté par la communauté de communes devait s'installer en 2024 dans la Cité des présents. En raison de retard sur les travaux, il a été décidé qu'il s'installerait en 2024 au Trois dans la salle du Greffe. Ce dernier est en place depuis mai. A cette occasion, la salle du Greffe a été remise en état par les agents de la CCGSML. Il a alors été convenu avec les acteurs du Trois et les élus que cet espace préfigurait un « office du futur », accueillant après la livraison du nouveau bâtiment, à la fois les touristes, les habitants et le QG des associations. Cet atelier propose de réfléchir à la manière dont ce nouvel espace pourrait s'organiser. Quels sont les potentiels, les limites, les frontières spatiales et temporelles, les règles ? Marine Fabre-Aubrespy (architecte) présente l'esquisse actuelle du projet.



Voici les sujets et décisions ressortant de la discussion entre les agents, associations et acteurs.

L'accueil de l'Office de tourisme et du Trois

- La banque d'accueil de l'Office de tourisme et du Trois aura vocation à se trouver du côté de l'entrée par la rue. La petite salle actuelle de repos serait agrandie (sous réserve de faisabilité). Elle accueillerait ainsi la banque d'accueil, le bureau des agents de l'Office de tourisme, leur mobilier et une partie du stockage des archives et imprimés.
- Le planning de réservation des salles sera tenu par l'agent de développement territorial en charge de l'animation du lieu (Noé Martin). L'idée de mettre en place une réservation en ligne sera étudiée. La question de la tenue d'un cahier de réservation pour les associations présentes sur place et souhaitant réserver est évoquée. Elle paraît à ce stade complexe si un système de réservation via l'animateur ou en ligne est mis en place. Le procédé devra donc être précisé et acté en 2025.

- La mise à disposition des clés depuis l'accueil. L'accès aux clés du bâtiment et des salles n'est pas encore acté. Il dépendra du système de fermeture des portes (clés, badges, autres). Aussi, il n'est pas possible à ce stade de dire quelle sera la contribution des agents de l'OT à la mise en circulation des clés.

Espace central de présentation des informations et produits

- L'espace central serait l'espace de circulation pour les publics, principalement ceux de l'office de tourisme. Il ne devra pas être un espace de réunion en journée afin de ne pas perturber le fonctionnement de l'office de tourisme.
- Les brochures et leurs supports devront être faciles à ranger et à disposer.
- Les produits locaux devront être protégés dans un espace fermé (vitrine...). L'office de tourisme étudiera à l'usage la pertinence de poursuivre la vente de l'intégralité de ces produits. L'idée qui se dégage des échanges est que tout soit fait pour que les diffusions actuelles perdurent.
- Une usagère de l'OT est interrogée. Elle estime que l'information actuelle de l'OT est trop centrée sur Château-Chinon. Elle souhaiterait avoir une information plus large, qui aille sur Autun, Anost. Elle suggère de garder un équilibre entre le service d'informations qui pour elle prévaut, et la boutique.
- Les agents de l'Office de tourisme sont d'accord pour gérer l'affichage de l'information territoriale (office de tourisme, associations, petites annonces...), comme elles le font déjà aujourd'hui. Il y aura un affichage intérieur, sur les vitres côté rue et sous le porche.
- Un système de petites annonces pourrait être mis en place, de manière à intéresser des populations plus larges au lieu (annonce emploi, baby-sitting, échange matériel, recherche bénévoles, etc.)
- Un règlement sera le cas échéant mis en place pour les affichages libres en cas d'affluence.

Le QG des associations, acteurs, et habitants

- Le QG (nom provisoire) des acteurs et habitants se trouverait dans l'actuel bureau, au fond du bâtiment (au-dessus de l'appentis).
- Marion Campay (directrice de l'Ecole de musique) prend l'exemple du CND à Paris, qui propose trois espaces : une salle des profs, de réunion, une salle de repos (ou de « pause »), une Cafet. Cette répartition lui semble inspirante.
- Jérôme Martin (dir. du Centre social) aime bien l'idée d'appeler le QG « La Cafet ». Il faudra s'assurer que cela ne fait pas doublon avec la salle polyvalente, qui aura vocation en journée, en soirée à être un lieu convivial, avec ses tables, sa cuisine, sa tisanerie.
- Le QG sera équipé d'une tisanerie et d'un mobilier permettant d'en faire un espace convivial. Il devra être un espace d'accueil des associations, habitants, profs, parents et élèves de l'école de musique. Il a vocation à être un espace de rencontre et le cas échéant de RDV en soirée pour un petit nombre de personnes. Il se distinguerait de la salle polyvalente par le fait d'être une sorte de « foyer pour tous », salle de repos, d'échange entre les personnes fréquentant les lieux.
- L'étude d'un accès par la cour via un escalier sera étudié afin de faciliter les circulations.
- Lors de la soirée de synthèse, Bruno Boudot (Club de Foot), propose que des roulements soient proposés par les associations pour accueillir le public en soirée. Ce projet devra être travaillé en 2025.

Boîtes aux lettres

- Le sas actuel correspondant à l'entrée sous le porche pourra être dédié à l'installation de boîtes aux lettres. Ainsi l'école de musique, les associations, pourront y recevoir leur courrier.
- Chaque structure pourra venir relever son courrier. Il sera directement distribué par la Poste dans les boîtes aux lettres extérieures. Les agents de L'office de tourisme sont d'accord pour assurer la transmission du courrier à destination du Trois et de ses gestionnaires.
- Adresse du lieu. A ce titre, une erreur est relevée. Dans les documents du Trois, l'adresse 3 route de Nevers est indiquée. Au final, il faudra désormais indiquer 3 rue de Nevers.
- L'idée de proposer un Drive pour le marché est évoquée.
- L'idée que cet accueil / office propose une « conciergerie » a aussi été évoquée.

Nom du futur lieu

Une discussion a lieu autour du nom de ce nouvel espace. Le nom « Office du futur » (du tourisme, des associations, des habitants) est un nom temporaire désignant un nouvel espace partagé à concevoir. Les participants souhaitent que seuls les noms « Le Trois » et « Office du tourisme » restent. Frank Beau signale que le fait d'avoir un « nom de code » temporaire pour définir un nouvel espace partagé, permet de préciser son organisation son fonctionnement et que l'on ne peut pas l'appeler Office de tourisme ou ne pas le nommer à ce stade. On s'accorde sur le fait que le terme d'Office du futur est transitoire et qu'il faudra travailler sur l'identité du concept en 2025 et l'enjeu de lui donner un nom ou pas.



Début de la Veillée du 3 juillet, avec le jeu de la Poule.

4. Les rendez-vous de l'été et de la rentrée

Les prochains RDV du Trois

Une assemblée de rentrée pourrait être dédiée en partie à la préparation du chantier participatif d'octobre. Elle pourrait avoir lieu le jour du Forum des associations (repas le midi).

Une autre assemblée plénière sur la future gouvernance et cogestion du Trois aura lieu d'ici à la fin de l'année. La date sera précisée.

19 octobre, second chantier participatif. Curage et démolition des étages supérieurs, dépose du mobilier et du parquet, ateliers de conception de nichoirs, de peinture du mobilier de la cour. Préparation de l'installation de la base de vie.

Seconde Lettre d'information. La seconde Lettre d'information du Trois sera diffusée à l'issue du chantier participatif d'octobre. Un premier chemin de fer a été travaillé par les participants présents.

Les événements à ne pas rater cet été

Le Petit Marché. Tous les mardis soir de 17h30 à 18h30.

21 juillet 11h : BABÏL. Au Trois. Spectacle familial Théâtre et Musique.

Mardi 23 Juillet 2024 à 20h30. Au Trois. **THE KRAKEN CONSORT** en concert.

Du jeudi 26 au samedi 28 septembre 2024 : Festi Rencontres Morvan Irlande Écosse à Château Chinon Ville & Campagne.

Le 10 juillet 2024, pour la CCGSML